



Compte rendu du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 23 mai 2019

Etaient présents :

M. BLAIS, directeur de l'UFR.

Mmes ARDIGO-BESNARD Maria-Rosa - CHOPARD Francine - COMTE Virginie – GAGNEPAIN Anne - HERBST Michaële - LANQUETIN Sandrine - MONGIN Mylène - POTHIER Audrey.

MM BEJIA Salem (jusqu'à 16h20) - BERTIN Charles - CARLET Guido - CHIBILE Romuald - FAUCHER Olivier (jusqu'à 16h30) - FINOT Christophe - GENTIL Christian - GOUDET François - GOUTON Pierre - IMHOFF Luc - LEURENT Sébastien - LUCAS Dominique - SUGNY Dominique - ZANINI Patrick.

Etaient représentés :

M. BEJIA Salem, procuration à M. ZANINI Patrick (à partir de 16h20)
M. DELANNES Arthur, procuration à M. CHIBILE Romuald,
M. FAENZI Daniele, procuration à M. CARLET Guido,
M. FAUCHER Olivier, procuration à Mme. COMTE Virginie (à partir de 16h30),
M. HERRMANN Samuel, procuration à M. CARLET Guido,
M. JACQUIR HOUSSEN Sabir, procuration à M. GOUTON Pierre,
M. LECLERCQ Éric, procuration à M. GENTIL Christian,
Mme MONIN-BAROILLE GANDREY Elisabeth, procuration à M. GOUDET François,
Mme WAUQUIER Hélène, procuration à Mme POTHIER Audrey.

Etaient absents et excusés :

Les personnes représentées
Mme AUBERT Midiane, excusée
M. CLUZEL Benoît, excusé
M. DEVILLERS Charles, excusé
Mme LABRUERE-CHAZAL Catherine, excusée
M. VINCENT Didier, excusé

Etaient invités:

M. COLAS DES FRANCS Gérard, Directeur du département de Physique, présent
Mme CULLOT Nadine, responsable du master IGSD, présent
M. DENAT Franck, Directeur ICMUB, absent
M. DEREUX Alain, Directeur ICB, absent
M. DIPANDA Albert, Directeur ESIREM, absent
M. GRISON Thierry, Directeur du département IEM, présent
M. JOURANI Abderrahim, Directeur IMB, excusé
M. NAGEL Johannes, Directeur du département de Mathématiques, présent
Mme PIRIO Nadine, Directeur du département de Chimie, présente
M. TOGNI Olivier, Directeur LIB, absent.

Services centraux de l'UFR :

Mme DUBOIS (Responsable de l'antenne financière), présente
M. LAGRIMI (Responsable administratif de l'UFR), présent
M. VIDAL (Secrétariat de direction de l'UFR), présent.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'UFR du 12 mars 2019
2. Informations du Directeur
3. Présentation du master Ingénierie des Sciences de Données (Mâcon)
4. Budget rectificatif 2019
5. Questions administratives et financières
6. Questions diverses

M. BLAIS ouvre la séance à 14h05. Il indique les absences des membres excusés et liste les procurations reçues. Il présente Mme Chopard, désignée par la Région Bourgogne Franche-Comté et Anne Gagnepain, élue dans le collège des personnels Biatss.

1 – Approbation du compte rendu du conseil d'UFR du 12 mars 2019 :

Monsieur Blais soumet au vote du conseil le compte rendu du conseil d'UFR du 12 mars 2019 :

Pour : 29

contre : 0

abstention/nul : 0

Le compte rendu du conseil d'UFR du 12 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

2 – Informations du Directeur :

Parcoursup :

Monsieur Blais indique qu'à ce jour, sur 1800 réponses positives de la part de l'UFR, 340 ont accepté la proposition qui leur a été faite dont 120 en oui et 220 en oui si. D'ici l'Ascension ou la Pentecôte, tous les lycéens qui ont fait un vœu à l'UFR auront eu une réponse.

Droits différenciés :

Monsieur Blais informe le conseil que des droits d'inscription à hauteur de 2770 € en licence et 3770 € en master devront être appliqués aux étudiants hors Union Européenne à la rentrée prochaine. Un texte de loi précisera ces droits différenciés.

Le Conseil d'administration de l'uB a voté une motion indiquant son opposition à ce texte. Une procédure d'exonération de ces droits augmentés devrait être mise en œuvre pour l'année 2019/2020, dans la limite des 10% du nombre d'étudiants inscrits à l'uB.

Monsieur Laurent souhaite savoir si pour les formations d'UBFC, le texte va s'appliquer ou si une telle motion a également été votée ou va l'être.

Monsieur Blais indique qu'il n'a pas d'information là-dessus côté UBFC.

Monsieur Sugny demande quelle décision sera prise si le nombre d'étudiants extra européens dépasse les 10% d'étudiants inscrits à l'uB.

Monsieur Blais indique que les projections laissent croire que ce ne sera pas le cas. Mais si la situation se présente, il n'y a pas eu de communication particulière pour ces cas.

Dialogue Objectifs Moyens (DOM) :

Monsieur Blais rappelle les principes des DOM.

Lors du DOM 2019, qui s'est tenu le 3 mai 2019, il a été rappelé que l'université est toujours en Plan de Retour à l'Equilibre Financier (PREF) et que dans cette mesure, il n'y aura pas de dégel de poste.

Les demandes de l'UFR consistent au renouvellement de l'ensemble des postes vacants et/ou susceptibles d'être vacants et au dégel des postes précédemment gelés.

Dans le secteur ménage, la dynamique est au transfert de l'activité vers un prestataire. Les supports libérés permettraient de demander des mises au concours dans la filière administrative.

Le retour définitif du DOM 2019 se fera en juillet 2019.

Suite à la division du Le2i en 3 équipes d'accueil, un ajustement des missions du poste UFR concerné a été proposé.

Suite au transfert de la formation d'ingénieur GI à l'Isat à partir du 1^{er} septembre 2019, Monsieur Blais et Monsieur Debeaufort ont rencontré l'ensemble des personnels concernés, enseignants chercheurs et Biatss, afin qu'ils puissent exprimer leur choix de rattachement.

Au niveau budget, le plafond d'heures serait maintenu à 33500 heures équivalent TD.

Pour la dotation de l'UFR (DGF), qui diminue d'année en année du fait de l'augmentation des coûts supportés par l'UFR, Monsieur Blais a demandé une revalorisation de cette DGF.

Monsieur Blais ajoute qu'une demande a été faite pour introduire la possibilité de pluriannualiser le financement de certains projets d'envergure et les fonds de la formation continue.

Monsieur Blais informe le conseil qu'une campagne de financement d'équipements pédagogiques aura certainement lieu en mai/juin prochain.

Monsieur Zanini demande si des seuils minimum sont fixés pour les autorisations de programme.

Monsieur Blais indique que non.

Réforme des études de santé :

Monsieur Blais explique l'évolution de la PACES. Un étudiant qui souhaite faire médecine aura la possibilité de passer par la filière médecine classique, soit par une autre licence, soit par les IFSI. A Dijon, l'UFR de santé ne souhaite pas ouvrir la voie des IFSI.

Le portail Santé accueille actuellement 1100 étudiants/an. L'objectif est de ramené ce nombre à 800.

Pour ce qui concerne l'UFR, Monsieur Blais a proposé que deux portails soient proposés aux lycéens sur Parcoursup, un médecine et un autre UFR ST avec module médecine.

Des réunions de Doyens sont prévues prochainement à ce sujet.

Arrêté licence :

Monsieur Blais rappelle que l'arrêté licence va s'appliquer progressivement à partir de la rentrée 2019.

Le rôle et les périmètres des directeurs des études seront revus.

Un contrat pédagogique, actuellement utilisé uniquement en L1 remédiation, sera généralisé à l'ensemble des étudiants de L1 avec suivi en L2 et L3, en s'appuyant sur le dispositif des enseignants référents.

Le référentiel commun des études sera également revu notamment à propos des modalités de contrôles des connaissances, la seconde session laissant place à la seconde chance. Dans ce cadre, il y aura la possibilité de passer des formations en contrôle continue intégral (CCI). Pour l'UFR cela signifie qu'il y aura changement des fiches filières et des modélisations apogée. La notion de bloc de compétences est également introduite au niveau L1/L2/L3.

Les modalités de compensation et la mise en place de note plancher seront également discutées.

Monsieur Laurent demande si des directives seront transmises par l'université.

Monsieur Blais répond qu'il y a beaucoup de discussions en ce moment, peu de directives mais beaucoup d'inquiétude sur ces sujets.

3 – Présentation du master Ingénierie des Sciences de Données (Mâcon) :

Monsieur Blais présente le contexte de création du master IGSD et donne la parole à Mme Cullot Nadine, en charge de ce master.

Mme Cullot présente le master Ingénierie des Sciences de Données aux membres du conseil d'UFR.

Elle explique qu'il s'agit uniquement d'un M2, accessible avec un contrat de professionnalisation. Il se déroulera dans les locaux de l'ESPE à Mâcon. Il y sera mis à disposition une salle avec 20 postes informatiques. Les enseignements seront dispensés par des enseignants chercheurs de l'UFR et par des intervenants extérieurs. Les prévisions d'effectifs initialement estimées à 20 ont été revues à 15 pour l'année 2019/2020.

Monsieur Laurent souhaite savoir si le financement des heures tel que présenté par Mme Cullot correspond à ce que cela coûte à l'uB.

Monsieur Blais répond par l'affirmatif tout en précisant que l'estimation du coût horaire est une moyenne.

Monsieur Blais précise que la gestion financière de cette formation sera assurée par l'antenne financière de l'UFR.

Monsieur Zanini demande quels secteurs sont concernés et ont répondu.

Mme Cullot répond qu'il s'agit des entreprises du numérique.

Monsieur Zanini explique que l'organisation et la gestion de la formation continue subit actuellement une réforme. Les contrats d'apprentissage seront gérés en 2020 par des opérateurs de compétences, les OPCO.

Mme Chopard indique que la Région n'a plus en charge l'apprentissage mais qu'elle réserve tout de même des crédits sur cette thématique.

Monsieur Laurent demande s'il y a déjà 15 étudiants intéressés et 15 entreprises partantes.

Mme Cullot répond que la campagne est entamée, les réseaux activés et la publicité engagée. Elle précise que le vivier étudiant ciblé est mâconnais, lyonnais et national.

Monsieur Lucas souligne la difficulté que cela peut représenter de recruter des M1 dans la mesure où ils ont tendance à finir leur master dans la même université.

Pour Monsieur Gouton, cela est un bon projet car il y a un réel besoin.

Monsieur Sugny demande si le chiffre de 15 est définitif. Cela sera rediscuté en juillet mais en dessous de 15, il faudra assurer les financements (agglomération et/ou université) afin que l'UFR n'en pâtisse pas.

Monsieur Blais informe le conseil des incertitudes qui pèsent sur les ressources humaines affectées à ce projet tant au niveau des enseignants, que des personnels administratifs et techniques.

En réponse à une question de Monsieur Lucas, Monsieur Blais précise que le personnel administratif présent sur place et pressenti pour la gestion administrative de proximité est contractuel.

Mme Lanquetin s'interroge sur la possibilité de rapatrier à Dijon les étudiants admis sur cette formation s'il s'avère qu'il n'y a pas assez d'étudiants et/ou pas de personnels administratifs et techniques en support.

Monsieur Grison indique qu'à son sens, ce dossier avance de la mauvaise manière et que maintenant l'université est trop engagée pour ne pas continuer. Les questions et les décisions ne sont pas intervenues lorsqu'il le fallait.

Pourtant, personne n'a de garantie pour ce master. Il y a encore beaucoup de collègues et d'intervenants à trouver, les entreprises doivent encore se manifester. Il faut encore trouver un technicien informatique sur place.

Dans ces conditions, Monsieur Grison souhaite obtenir la garantie de prise en charge financière par l'université dans le cas où la formation ouvrirait en déficit.

Mme Cullot indique qu'une réunion est prévue pour discuter de tout cela et qu'à la mi-juillet, en fonction du nombre d'étudiants et de contrats, la décision sera prise d'ouvrir ou de ne pas ouvrir.

Monsieur Gouton demande s'il ne faudrait pas fixer un seuil minimal d'ouverture.

Mme Cullot indique que 15 serait raisonnable.

En réponse à une question de Monsieur Laurent, Monsieur Blais précise que la décision sera prise par l'UFR au 14 juillet 2019 et propose au conseil de porter un avis sur ce master 2 IGSD sous réserve :

- de garanties relatives à la gestion administrative et technique sur le site de Mâcon
- de non ouverture si le nombre d'étudiants est inférieur à 15

Pour : 29 contre : 0 abstention/nul : 0

Le master IGSD est approuvé par le conseil d'UFR avec les réserves mentionnées ci-dessus.

4 – Budget rectificatif 2019 :

Monsieur Blais présente les différents points du budget rectificatif 2019 et demande s'il y a des questions.

Monsieur Blais soumet ce budget rectificatif au vote du conseil :

Pour : 29 contre : 0 abstention/nul : 0

Le budget rectificatif 2019 est approuvé à l'unanimité.

5 – Questions administratives et financières :

Mme Blais présente les tarifs 2019 des colloques Marami et Complex Networks porté par le LIB.

Monsieur Laurent déplore que la publication d'un article soit conditionnée au paiement de droits d'inscription par son auteur, et indique que c'est pour cela qu'il ne votera pas en faveur de ces tarifs.

Monsieur Blais soumet ces tarifs au vote du conseil :

Pour : 26 contre : 0 abstention/nul : 3

Monsieur Blais présente la convention de mise à disposition des locaux au profit de l'APMEP qui organise son congrès annuel 2019 à l'Université de Bourgogne et en particulier à l'UFR Sciences et Techniques.

Il présente également la convention d'accueil d'une promotion de l'Université du Texas Rio Grande Valley dans le cadre d'une école d'été. Cette convention est portée par Monsieur Thionnet.

Monsieur Blais soumet ces deux conventions au vote du conseil :

Pour : 29 contre : 0 abstention/nul : 0

Monsieur Blais soumet ensuite au vote du conseil :

- le don proposé par la société Intertek à l'attention du master CAC. Monsieur Lucas explique le contexte et les bénéfices pour les étudiants de la formation. Monsieur Zanini précise que la société Intertek est membre de France Chimie.
- les sorties d'inventaire de matériels informatiques obsolètes en vue des dons aux associations étudiantes, aux personnels de l'UFR et aux associations de parents d'élèves.

Pour : 29 contre : 0 abstention/nul : 0

Monsieur Blais annonce le décès de Mme Quinnez, MCF mathématiques, à l'âge de 80 ans.

Aucune question diverse n'étant posée, Monsieur Blais lève la séance à 16h40 et indique que le conseil d'UFR du 25 juin prochain sera consacré au vote des fiches filières et à l'élection du Doyen.